

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Valeur : 1,20 F

Couleurs : beige rosé, couleurs de l'arc-en-ciel, argent, marron

50 timbres à la feuille



Dessiné par Georges LACROIX

Imprimé en héliogravure

Format vertical 22 x 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 8 novembre 1975, à PARIS ;

générale, le 10 novembre 1975.

Après trente ans d'efforts visant à améliorer dans le monde la condition féminine, l'Organisation des Nations unies fait de 1975 l'Année internationale de la femme ; les traditions et les mentalités évoluent en effet moins vite que les institutions, laissant subsister, en bien des domaines, un trop large écart entre des droits reconnus dans les textes et leur lente application dans la réalité.

C'est le cas dans la vie politique. Tandis que le vote féminin n'existe pas en 1945 que dans une quinzaine de pays, les femmes sont maintenant électrices et éligibles dans 124 États membres des Nations unies. Et pourtant, pour ne prendre qu'un exemple, sur les 2 550 représentants aux Nations unies en 1973, il n'y avait que 180 déléguées.

Bien que l'instruction s'adresse aux filles comme aux garçons, il a été constaté en 1970 que le taux mondial d'analphabétisme, de 28 % pour les hommes, était de 40 % pour les femmes ; par ailleurs, le choix du métier demeure faussé entre les deux sexes par des différences d'éducation et de formation professionnelle.

Sur le terrain économique, le droit des femmes au travail, et aux mêmes conditions que les hommes, encore

discuté en 1945, est maintenant reconnu. Mais, sans parler de toutes celles qui s'acquittent de tâches agricoles ou ménagères non rétribuées, 562 millions de femmes, soit le tiers de l'effectif mondial des travailleurs, sont cantonnées dans des emplois sans grandes qualifications ou responsabilités, avec une rémunération inférieure.

C'est surtout en matière de droit civil, de droit familial en particulier, que l'égalité est loin d'être appliquée, ou même reconnue. Si plusieurs pays ont libéralisé la législation du divorce, presque partout le mari est le chef de famille, tandis que reste dévolu à la femme le rôle de gardienne du foyer : la justice élémentaire réclamerait que chacun des deux ait sa part de responsabilité familiale et de travail rétribué.

L'opinion mondiale est donc incitée à engager de nouveaux efforts en vue de faire participer les femmes à l'ensemble de la vie sociale, culturelle, économique et politique. Ainsi, comme l'écrit une importante personnalité internationale, « cette Année constitue une chance historique, dans l'intérêt sans doute de la promotion féminine, mais en définitive dans le sens du progrès de l'humanité tout entière ».

